

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EXANE ZEPHYR FUND – CLASSE B (CODE ISIN: LU1336184491)

Un compartiment de la SICAV luxembourgeoise Exane Funds 1

Société de Gestion : EXANE ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement: l'objectif de gestion de Exane Zephyr F und (le « Compartiment ») consiste à battre son indice de référence sur l'horizon d'investissement recommandé.

Indice de Référence: L'indice de référence, libellé en EUR, est représenté par l'indice composite suivant : 30 % indice MSCI Europe calculé avec dividendes nets réinvestis et publié par MSCI (Indicateur Bloomberg: MSDEE15N) et 70 % de l'indice €STR capitalisé.

L'indice de référence ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement du Compartiment mais permet à l'investisseur de qualifier le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le Compartiment. La composition du Compartiment peut s'écarter significativement de l'Indicateur de Référence.

Univers d'investissement: géographiquement, l'univers d'investissement est essentiellement constitué de sociétés cotées domiciliées dans un pays européen. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 20% de son actif net dans des sociétés domiciliées dans un pays développé hors Europe.

Structure de portefeuille : Le Compartiment est géré de manière active et discrétionnaire. La structure du portefeuille se compose de positions acheteuses et de positions vendeuses, construites selon une analyse fondamentale, avec un biais directionnel. Les positions à l'achat et à la vente n'ont pas forcément de liens entre elles, les positions étant majoritairement gérées séparément et indépendamment. La Société de Gestion combine des positions à l'achat et des positions à la vente pour couvrir le marché action.

La construction des positions acheteuses s'opère soit par l'achat direct d'actions soit par l'utilisation d'instruments dérivés, négociés de gré à gré ou sur le marché coté, de type swap, CFD (contract for difference) ou contrat à terme.

Les positions vendeuses visent à couvrir une partie des positions acheteuses. La construction des positions à la vente s'effectue par l'utilisation d'instruments dérivés, négociés de gré à gré ou sur le marché coté, de type swap, CFD ou contrat à terme, permettant de vendre une valeur, un secteur ou un indice général.

Exposition nette du portefeuille : l'exposition nette au risque marchés actions peut être vue comme la différence entre l'exposition longue et l'exposition vendeuse.

La moyenne de l'exposition nette au risque marchés actions évolue entre 20% et 40% de l'actif net. Toutefois, la Société de Gestion peut sortir significativement de cette fourchette, l'exposition nette au risque de marché actions pouvant alors être réduite jusqu'à 0% en fonction de son appréciation discrétionnaire du contexte de marché.

Exposition brute du portefeuille : L'exposition totale du portefeuille attendue varie entre 150% et 190% de son actif net. L'exposition totale du portefeuille au risque de marché actions (somme des positions à l'achat et des positions de couverture) est susceptible de varier en fonction des anticipations de la Société de Gestion et des conditions de marché comme, par exemple, un renversement soudain du marché boursier.

Le Compartiment est un OPCVM de capitalisation.

Autres informations :

Le Compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Les critères ESG contribuent à la prise de décision du gérant, mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Durée minimum de placement recommandée : Le Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Faculté de rachat des actions souscrites : les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions chaque jour d'ouverture de la bourse de Paris avant 12h00.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur synthétique de risque classe le Compartiment sur une échelle allant de 1 à 7 mais la catégorie de risques associée au Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps et peut être différente de la catégorie de risques associée à l'Indice de Référence.

L'indicateur synthétique des risques du Compartiment a été établi sur la base de l'objectif de volatilité défini dans son prospectus: le Compartiment vise à maintenir une volatilité historique annualisée des valeurs nettes d'inventaire inférieure à 10%. Toutefois, cet objectif de volatilité n'est pas un engagement ou une garantie délivrée par la Société de Gestion ou par la SICAV Exane Funds 1.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition diversifiée du Compartiment au risque actions explique le classement du Compartiment dans cette catégorie.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels le Compartiment peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire:

- **Risque de contrepartie:** le Compartiment peut encourir des pertes au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur leurs opérations de swaps, de CFD ou de contrats à terme en cas de défaillance de la contrepartie ou d'incapacité de celle-ci à faire face à ses obligations contractuelles.

- **Risque d'utilisation de produits dérivés:** le Compartiment utilise des instruments financiers dérivés. Ces instruments financiers dérivés peuvent présenter certains risques tels que (sans s'y limiter), le risque lié à l'effet de levier, le risque de volatilité, le risque de valorisation ou le risque de liquidité. Si un tel risque se produit, cela peut entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du compartiment.

- **Risque de liquidité :** le Compartiment est investi dans des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels les gérants initient ou liquident les positions.

- **Risque de crédit :** le Compartiment est exposé au risque de crédit du fait de l'investissement dans des titres de créance d'émetteurs privés pour la gestion de sa poche monétaire. Le risque de crédit correspond au cas de figure où l'émetteur ne peut pas faire face à ses engagements ou sa notation est dégradée. Le risque de crédit est toutefois annexe, la probabilité de défaut étant très faible dans la mesure où le fonds n'investit que dans des titres d'émetteurs de première catégorie, sur des maturités inférieures à trois mois.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du Compartiment.

FRAIS DE LA CLASSE B

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué ci-dessus est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année	
Frais courants	2,25 % TTC
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	15% de l'Écart de Performance annuel du Compartiment avec mécanisme de compensation des sous-performances passées et YTD positif. Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice: Néant

La Classe B est éligible à tout investisseur.

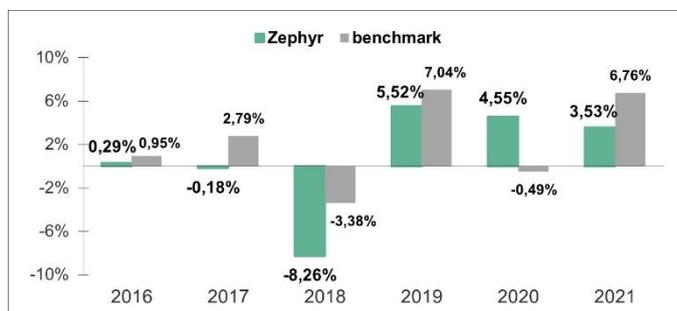
Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont toujours des pourcentages maximums. Dans certains cas, l'investisseur paiera moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le taux de frais courants est calculé sur la base des frais courants facturés sur l'exercice clos en décembre 2021. Ce taux peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants comprennent les commissions de gestion, les frais administratifs liés à la rémunération des fournisseurs de services et la taxe d'abonnement luxembourgeoise, mais n'incluent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation.

Pour plus d'information sur les frais et sur le mécanisme de compensation des sous-performances passées relatif à la commission de gestion variable, veuillez-vous référer aux sections 11 et 12 du supplément du prospectus relatif au Compartiment.

PERFORMANCES PASSES DE LA CLASSE B



- La Classe B a été lancée le 8 Juin 2018 dans le contexte d'une fusion du compartiment Exane Zephyr Fund de la SICAV Exane Funds 2.
- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Les performances affichées sont calculées en euro (EUR), nettes de tous les frais à la charge du Compartiment.
- Jusqu'au 31/12/2021, l'Indicateur de Référence est composé à 30 % de l'indice MSCI Europe calculé avec dividendes nets réinvestis et à 70% de l'indice EONIA capitalisé. Depuis le 01/01/2022, l'indice EONIA est remplacé par l'indice €STR. Les performances sont présentées selon la méthode du chaînage.

Note : les performances historiques reprises dans le tableau ci-dessus avant le 8 Juin 2018 se rapportent aux performances historiques du compartiment Exane Zephyr Fund d'Exane Funds 2 poursuivant la même politique d'investissement, lequel a procédé à un changement d'émetteur par le biais d'une fusion avec le Compartiment à cette date.

INFORMATIONS PRATIQUES

Classe	Code ISIN	Typologie de souscripteurs concernés	Devise	Montant minimum de souscription initiale	Minimum de souscription ultérieure	Affectation du résultat
A	LU1336183840	Investisseurs institutionnels	EUR	EUR 10 000	Aucun	Capitalisation
B	LU1336184491	Tous investisseurs	EUR	1 Action	Aucun	Capitalisation

Les prospectus, rapports annuel et semestriel de la SICAV ainsi que toute information pratique telle que la valeur nette d'inventaire à jour des Classes sont disponibles gratuitement, en français, au siège social de la SICAV ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : www.exane-am.com

Le Représentant et Service de Paiements du Fonds en Suisse : BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse.

Le règlement, le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur le site d'Exane Asset Management, à l'adresse suivante : https://exane-am.politique_remuneration_fr et une version papier est disponible, sans frais, sur demande auprès du siège social de la Société de Gestion.

Les actifs et passifs de chaque compartiment étant distincts, les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment, sauf disposition contraire des documents constitutifs de la SICAV. Les investisseurs sont avertis que la législation fiscale de l'état membre d'origine du Compartiment peut avoir une incidence sur leurs situations fiscales personnelles. Exane Funds 1 ne peut être tenue responsable que des informations contenues dans ce document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Le Compartiment peut être constitué d'autres types de Classes d'actions. Les investisseurs peuvent trouver plus d'informations sur ces Classes d'actions dans le prospectus du Compartiment ou sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse indiquée précédemment. Les actionnaires peuvent demander de convertir tout ou partie des actions qu'ils détiennent dans une Classe d'un compartiment déterminé en actions d'une autre Classe du même compartiment ou d'un autre compartiment à la condition que la devise des actions de l'autre Classe soit identique. Pour plus de détails, les actionnaires peuvent se reporter à la Section VIII 4 du Prospectus.

Le Compartiment est agréé au Luxembourg et a été autorisé à la commercialisation par l'autorité de régulation luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La Société de Gestion Exane Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP01015.

Aucune classe d'actions ne peut être offerte ou vendue à des « US Persons » telles que définies par la loi US Securities Act de 1933 qui sont considérées comme des Personnes Non Autorisées au sens de l'article 11 des statuts de la SICAV.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2022/02/15.